

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00451 Numéro SIREN : 751 888 587 Nom ou dénomination : A.M.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2021 sous le numéro de dépôt 4578

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021



N° 11084* 22

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/04/20	et clos le	31/03/21	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AS AMS A DE KERLEDAN 9270 CARHAIX-PLOUGUER	LE 04 OCT. 2021 R.C.S. BREST
SIRET 7 5 1 8 8 8 5 8 7 0 0 0 1 9	Mél : ams.autobilan@yahoo.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Si l'entreprise est entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

ACTIVITE	SIRET
Activités exercées	Activités des sociétés holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	626
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values				
Long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %			
es PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
Titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un dit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Revenus nets soumis à la contribution 2,5 %

ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

Vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
Vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous devez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.					
En cas de notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Finistère 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX	AGC Finistère 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX
Tél : 0298524848	Tél : 0298524848
OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 07/06/21 Lieu : CARHAIX
	Qualité et nom du signataire : ANTHONY POULICHET
	Signature : GÉRANT DE LA SOCIÉTÉ
agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	
en de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

[illegible]

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

REMIUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

DIVERS	
--------	--

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AMS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>ZA DE KERLEDAN 29270 CARHAIX-PLOUGUER</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>7518858700019</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/03/2021</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
CREANCES*	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
CAPITAUX	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	174 171
(1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CR	
Immunisations :		Créances :	
Stocks :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AMS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	132 507	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	37 374	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	170 982	
propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	908	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 281	
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	3 189	
	TOTAL (V)			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	174 171	
	KENV OIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
		(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
Réserve de réévaluation (1976)			1E			
(3)		Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)		Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 189	
(5)		Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS AMS

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE	
Terrains				KG		KH	
Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ		KK	
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN	
	Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[Dont Composants]	M2	KP		KQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3	KS		KT	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	
	Matériel de transport *			KY		KZ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	
Avances et acomptes				LK		LL	
TOTAL III				LN		LO	
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	
Autres participations				8U	86 630	8V	
Autres titres immobilisés				1P		1R	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	
TOTAL IV				LQ	86 630	LR	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	86 630	OH	

DRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW		IX	
Terrains		IP		LX		LY		LZ	
Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY		NG		NH		NI	
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IO		ØX		ØY	86 630	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	86 630	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	86 630	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AMS Néant ☒ *

Exercice N clos le 31/03/2021

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques mat. et out. industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Participations						
Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Signature de l'entreprise SAS AMS Néant ☒ *

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
s d'établissement et développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
tres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
rrains		PI		PJ		PK		PL	
nstructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
tallations techniques, matériel et illage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
obilisations	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
nobilisations ortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
s Immob. incor- les TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
ains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
nst. gales,agenc t am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
techniques et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
'acquisition de e participations TOTAL IV	NL						NM						NO
al général + II + III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
général non ventilé NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					
Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
s d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
es de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise SAS AMS							Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions pour reconstitution des réserves miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF			
			- financières	UG		UH			
			- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Dénomination de l'entreprise : SAS AMS

Néant ☐ *

CATEGORIE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
Clients douteux ou litigieux		VA					
Autres créances clients		UX					
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI					
Personnel et comptes rattachés		UY					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
Groupe et associés (2)		VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	71 596	71 596			
arges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		VT	71 596	VU	71 596	VV	
(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CATEGORIE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 281	2 281			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
Collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	908	908			
Dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Créance représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
arges constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	3 189	VZ	3 189		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

Dénomination de l'entreprise : SAS AMS			Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/03/2021	
RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	37 374
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WE	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option								WF	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WG	
Amendes et pénalités								WH	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								WI	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								WJ	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7	
Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
Reprises de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Intégrations diverses à détailler (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Intégrations diverses à détailler (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Intégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
								TOTAL I	37 374
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)									
Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								2A	2 000
Produit net des actions et parts d'intérêts :									
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Majoration d'amortissement*									
Abattement sur le bénéfice et exonérations *									
Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)								K9	
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)								L2	
S.I.I.C. (art. 208C)								K3	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)								ØV	
Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)								IF	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)								PP	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)								PC	
J.E.I. (art.44 sexies A)								L5	
Zone de restructuration de la défense (44 trigécies)								PA	
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdécies)								XC	
Zone de développement prioritaire (art.44 septdécies)								PB	
Reprises de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Deductions diverses à détailler sur feuillet paré { dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décies E) dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C) dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D) dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F) dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)								YH	
								YC	
								YD	
								ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
								TOTAL II	38 000
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	626
								XO	626

Dénomination de l'entreprise SAS AMS

Néant ☐ *

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	6 234
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	6 234
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)	YJ	626
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	6 860

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 2 ^e du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :	YN		YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Les explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Cette case comprend au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant transfert.

gation de l'entreprise <u>SAS AMS</u>										Néant ☐ *	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	47 329	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB						
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	36 937			ZD	84 267					
Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE						
					ZF						
TOTAL I	ØF	84 267			ZG						
					ZH	84 267					
ENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :					
- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7		YQ					
- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
- Sous-traitance						YT					
- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ					
- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2 913				
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	324				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	3 237				
- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z					
Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX					
- Montant de la T.V.A. collectée						YY					
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ					
- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)						ØB					
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%				
- Numéro de centre agréé *	XP										
- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)						ZR					
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

Dénomination de l'entreprise : SAS AMS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧			⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

signature de l'entreprise : SAS AMS

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
is-values réalisées	Imposition répartie				
au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
is-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS AMS

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①) Entreprises soumises à l'IS
) Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à
compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AMS					Néant ☒ *						
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		taxées à 10%		taxées à 15%		taxées à 18%		taxées à 19 %		taxées à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1									
Montants figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (lignes 1 et 2)		3									
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4									
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5									
TOTAL (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)											
Montant de la réserve d'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
				donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

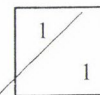
Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Signature de l'entreprise : SAS AMS										Néant ☒ *	
exercice ouvert le : 01/04/2020				et clos le : 31/03/2021				Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP			
Dont apprentis								YF			
Dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL			
Facturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT			
TOTAL 1								OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE			
Inventions d'exploitation reçues								OF			
Variation positive des stocks								OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI			
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Charges								ON			
Variation négative des stocks								OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS			
Impôts déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY			
TOTAL 3								OJ			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)								OG			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.								SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)								GX	Effectifs au sens de la CVAE *		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX			
Période de référence				GY			/		/		
Date de cessation				HR			/		/		
*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2021

N° SIRET

7 5 1 8 8 8 5 8 7 0 0 0 1 9

NOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AMS

RESSE (voie)

ZA DE KERLEDAN

DE POSTAL

29270

VILLE

CARHAIX-PLOUGUER

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique POULICHET Prénom(s) ANTHONYNom marital POULICHET % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 000,00Naissance : Date 15/07/1981 N° Département 29 Commune MORLAIX Pays FranceAdresse : N° Voie KERMOROGUETCode Postal 22340 Commune PLEVIN Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

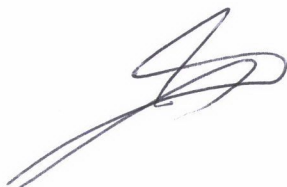
A.M.S
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA de Kerledan, 29270 CARHAIX PLOUGUER
751 888 587 RCS BREST

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01 juillet 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mars 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 37 374 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 374 euros
A titre de dividendes	10 000 euros
Le solde	27 374 euros
En totalité au compte "autres réserves"	
qui s'élève ainsi à 159 881 euros.	



Certifié conforme
Le Président

Signature :

M. Anthony POULICHET
Associé unique et Président

